

REPONSE AU SECOND FACTUM

INTITULÉ :

“SUITE AUX REMARQUES DE L'UNIVERSITÉ-LAVAL”

L'Université-Laval vient de publier un nouveau factum qui est la suite du premier. Nous avons répondu à celui-ci ; nous voulons répondre à celui-là.

I

Tout d'abord, ce nouveau factum annonce qu'il est opportun que l'Université-Laval fasse sa confession :

“ Il n'est pas, dit-il, hors de propos de constater
“ la ligne de conduite de l'Université-Laval
“ dans la discussion pendante. Etant *sûre* de ses
“ droits, ne pouvant pas et ne devant pas se sui-
“ cider elle-même, l'Université-Laval voulait ce-
“ pendant éviter la discussion publique, et tâcher
“ d'arriver à maintenir ses droits légitimes par
“ une entente privée. ”

Ne tenant pas à se SUICIDER ELLE-MEME, l'Université voulait cependant éviter la discussion publique ; Cette phrase, dans sa naïve simplicité, jette sur Laval une grande lumière : la pauvre Université se perce à jour. Elle redoute le banc